

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1283 portant autorisation de tombola .

n° 1283

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 septembre 1964

Numéro JO

n° 9 du 01/10/1964

Date du numéro

1 octobre 1964

### TEXTE INTÉGRAL

M. G. Gulian, président du Secours catholique de Djibouti, est autorisé à organiser une tombola composée de 10.000 billets à 200 francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux besoins du Secours catholique pour ses œuvres.